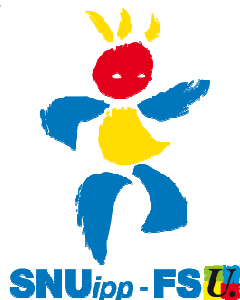


# Déclaration préalable du SNUipp-FSU



## Groupe de Travail Académique sur les Postes Adaptés du 14 mars 2014

A l'occasion de la tenue de ce groupe de travail relatif aux affectations sur poste adapté des personnels du 1<sup>er</sup> degré, le SNUipp-FSU demande à ce que toutes les demandes des personnels soient satisfaites.

Pour le SNUipp-FSU, le contingent de postes ne correspond pas au nombre de dossiers recevables, aussi nous souhaitons qu'il soit à la hauteur des besoins et non pas fixé à l'avance.

Nous réitérons nos demandes concernant les difficultés de carrière liées aux postes adaptés et touchant des collègues en grande difficulté :

- Impossibilité pour les collègues sur postes adaptés de s'inscrire sur la liste d'aptitude PE sans avoir repris un poste « normal ». Pourquoi ajouter la sanction de l'avancement, donc la sanction financière ? Nous souhaitons que ces collègues aient la possibilité de s'inscrire sur la liste d'aptitude PE et ainsi profiter des avancements avant leur départ en retraite .
- Durée limitée dans le temps des allègements de services proposés aux collègues après un poste adapté. Cette contrainte inquiète les collègues, déjà fragilisés.

Nous souhaitons qu'il y ait des avancées positives sur ces points, afin de permettre aux collègues de ne pas se trouver dans une difficulté encore plus importante.